|  |
| --- |
| AMR 53/8909/2025 – Venezuela - 8 janvier 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 001/25 |
| Il faut libérer des défenseur·e·s des droits humains |
| VENEZUELA |

Le 7 janvier 2025, des individus cagoulés ont détenu arbitrairement Carlos Correa, défenseur des droits humains bien connu et directeur exécutif de l’ONG vénézuélienne Espacio Público (Espace public); on ignore quel sort lui a été réservé et où il se trouve. Sa détention se fonde uniquement sur son travail en faveur des droits humains, tout comme c’est le cas de quatre autres défenseur·e·s actuellement détenus de manière arbitraire en raison de leurs activités militantes au Venezuela. Il s’agit de Javier Tarazona, Rocío San Miguel, Carlos Julio Rojas et Kennedy Tejeda. Nous demandons à Nicolás Maduro de garantir leur libération immédiate et inconditionnelle et, pendant leur détention, de protéger leur vie et leur sécurité, ainsi que leurs droits de ne pas être soumis à la torture et de bénéficier des garanties d’un procès équitable.

Carlos Correa, directeur de l'ONG vénézuélienne Espacio Público, a été intercepté par des individus cagoulés et vêtus de noir et emmené vers un lieu inconnu le 7 janvier 2025 vers 17 heures, dans les rues du centre de Caracas. Il s'agit d'un mode opératoire couramment utilisé par les forces de sécurité de l'État pour détenir arbitrairement et faire disparaître par la force les personnes considérées comme une menace pour le gouvernement de Nicolás Maduro, y compris les défenseur·e·s des droits humains.

Comme l’a dénoncé Amnesty International à maintes reprises, les défenseur·e·s des droits humains au Venezuela sont constamment exposés au risque de harcèlement, d’agression et d’arrestation. Javier Tarazona, militant des droits, prisonnier d'opinion et directeur de l’ONG locale Fundaredes, se trouve toujours en détention et est poursuivi pour avoir défendu les droits humains depuis juillet 2021. Rocío San Miguel est une avocate vénézuélienne, professeure et défenseure des droits humains de renommée nationale et internationale, arbitrairement arrêtée le 9 février 2024; on est restés sans nouvelles d’elle jusqu’au 15 février et elle demeure injustement détenue. Carlos Julio Rojas est un journaliste et militant arrêté arbitrairement le 15 avril 2024, soi-disant par des agents du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN), qui demeure également détenu de manière inique en raison de ses activités militantes. Kennedy Tejeda, jeune avocat et militant des droits humains de la célèbre ONG Foro Penal, a été arbitrairement détenu dans l'État de Carabobo le 2 août 2024 alors qu’il s’efforçait d’offrir une aide juridique gratuite à d’autres victimes de détention arbitraire. Tous arbitrairement privés de leur liberté, ils demeurent soumis à des procédures pénales infondées, subissent de graves violations de leurs garanties en matière d’équité des procès et sont ciblés parce qu’ils défendent les droits humains.

La politique de répression du gouvernement de Nicolás Maduro, mise en place de longue date pour réduire au silence toute forme de dissidence réelle ou présumée, a atteint un sommet historique après l'élection du 28 juillet 2024, avec plus de 2’000 personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques, dont beaucoup sont accusées de terrorisme et d'incitation à la haine, apparemment sans fondement, y compris des groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement n’a cessé de harceler, poursuivre et censurer les militant·e·s et les organisations de la société civile qui s'efforcent de protéger les droits des Vénézuélien·ne·s dans une situation complexe d’urgence humanitaire et de profonde crise des droits humains qui les fait fuir en nombre sans précédent, en quête de sécurité et de protection. Au mois de novembre 2024, plus de 7,8 millions de personnes avaient fui le Venezuela.

Le gouvernement de Nicolás Maduro mène actuellement plusieurs initiatives visant à contrôler et réduire au silence les organisations de défense des droits humains et de la société civile. Le projet de loi adopté en août 2024, baptisé «Loi relative à l’audit, la régularisation, les agissements et le financement des organisations non-gouvernementales et associées», ou «loi anti-ONG», impose des contrôles stricts nécessitant de remettre la liste de leurs membres et de leur personnel, de leurs avoirs, de leurs donateurs et l’enregistrement des mouvements financiers. En cas de non-respect des critères d’enregistrement, les organisations de la société civile pourraient être fermées ou soumises à des poursuites. Les dispositions de ce projet de loi doivent entrer en vigueur dès le mois de février 2025.

Depuis 2020, plusieurs rapports de la Mission internationale indépendante d’établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela ont fourni des informations détaillées sur des centaines de cas d’exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d’actes de torture et d’autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, ainsi que d’exemples d’instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, en concluant que certains de ces crimes de droit international et violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l’humanité. Plus précisément en 2024, la mission d’établissement des faits a conclu qu’elle a des motifs raisonnables de croire que le crime de persécution pour raisons politiques a été commis durant la période couverte par son mandat.

Depuis novembre 2021, le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale mène une investigation pénale sur la situation au Venezuela, précisément concernant les «[c]rimes contre l’humanité de privation de liberté ou toute grave privation de liberté physique (…) ; torture (…) ; viol et/ou autres formes de violence sexuelle d’une gravité comparable (…) ; et persécution à caractère politique contre des personnes détenues (…), qui ont été commis depuis au moins avril 2017, par des membres des forces de sécurité de l'État, des autorités civiles et des personnes pro-gouvernementales (ou groupes appelés «collectifs»).»

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **8 juillet** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\***. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Président  | COPIES À  |
| → **Le service postal au Venezuela est actuellement hors service.**President of the Republic Nicolas Maduro**Twitter/X: @NicolasMaduro**-L'adresse (et la correspondance du cas) peuvent être partagées sous forme d'imagedans les médias sociauxPalacio de MirafloresAv. Nte. 10, Caracas 1012Caracas, Venezuela -Veuillez transmettre cette lettre à l'ambassade du Venezuela,car il n'y a pas d'adresse électronique ni de service postal opérationnel au Venezuela.Nous vous recommandons d'envoyer également une copie aux ambassades du Brésil,de Colombie, d'Espagne et les États-Unis, car ces pays jouent un rôle important dans l'effortdiplomatique pour résoudre la crise vénézuélienne  | Ambassade de la République Bolivarienne du VenezuelaWaldeggstrasse 47, Case Postale 237, 3097 LiebefeldFax: 031 371 64 69 / E-Mail: embajada@embavenez-suiza.ch-Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 BerneFax: 031 371 05 25 / E-Mail: brasemb.berna@itamaraty.gov.brAmbassade de la République de ColombieZieglerstrasse 29, 3007 BerneFax: 031 350 14 09 / E-Mail: esuiza@cancilleria.gov.coAmbassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 BerneFax: 031 350 52 55 / E-Mail: emb.berna@maec.esAmbassade des Etats-Unis d'AmériqueSulgeneckstrasse 19, 3007 BerneFax: 031 357 73 20 / E-Mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBernFB: /USBotschaftBern |
| ⭢ \***Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 001/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Presidente de la República Nicolás Maduro

**c/o Ambassade de la République
Bolivarienne du Venezuela**

Waldeggstrasse 47

Postfach 237

3097 Liebefeld

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je suis vivement préoccupé·e par la détention arbitraire de Carlos Correa, dont le courageux travail en faveur de la défense des droits humains au Venezuela est reconnu et apprécié à travers le monde. Le fait que l'on ignore quel sort lui a été réservé et où il se trouve depuis – au moins – 24 heures, depuis qu’il a été emmené par des hommes non identifiés à Caracas, est consternant.**

Carlos Correa défend les droits humains de manière remarquable depuis plus de 20 ans, en dirigeant des organisations de la société civile telles que Provea et Espacio Público, qui servent le peuple vénézuélien dans des circonstances difficiles et face aux nombreuses menaces et attaques des autorités gouvernementales. Nous vous prions de révéler immédiatement à ses proches et à ses avocats le lieu où il se trouve et le sort qui lui a été réservé.

Il est plus que regrettable de constater que Carlos Correa rejoint maintenant la liste croissante des détentions arbitraires à motivation politique de défenseur·e·s des droits humains au Venezuela, qui a débuté avec Javier Tarazona en juillet 2021, et s'est poursuivie avec Rocio San Miguel en février 2024, Carlos Julio Rojas en avril 2024, et Kennedy Tejeda en août 2024. Bien d’autres ont aussi été détenus de façon inique, avant d’être par la suite libérés sous condition.

La détention de défenseur·e·s des droits humains et les attaques contre la société civile dans son ensemble doivent cesser sur-le-champ. Leur rôle, en pleine urgence humanitaire et escalade de la politique de répression, doit être salué et protégé.

Alors que des crimes de droit international et de graves violations des droits humains continuent d'être commis en toute impunité dans le pays, nous rappelons aux autorités qu'elles font l'objet d'un suivi et d'un examen minutieux au niveau individuel et national de la part des mécanismes internationaux d’obligation de rendre des comptes.

**Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les défenseur·e·s des droits humains injustement détenus au Venezuela et, tant qu'ils restent sous votre garde, nous demandons que leurs droits à la vie et à la sécurité, à ne pas être soumis à la torture et à bénéficier de toutes les garanties d'un procès équitable soient pleinement protégés.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copies**

- Ambassade de la République Bolivarienne du Venezuela, Case Postale 237, 3097 Liebefeld / Fax: 031 371 64 69 / embajada@embavenez-suiza.ch

- Ambassade du Brésil, Monbijoustrasse 68, 3007 Berne / Fax: 031 371 05 25 / E-mail: brasemb.berna@itamaraty.gov.br

- Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne / Fax: 031 350 14 09 / E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co

- Ambassade d'Espagne, Kalcheggweg 24, 3006 Berne / Fax: 031 350 52 55 / E-mail: emb.berna@maec.es

- Ambassade des États-Unis d'Amérique / Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne / Fax: 031 357 73 20 / bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov